



Mère de 15 ans avec un homme de 21.

Par **Linsday**, le **12/08/2018 à 10:28**

Bonjour !
Je me présente à vous, je suis une fille âgée de 15 ans et je suis en couple depuis quasiment 1 an avec un homme de 21 ans que ma famille connaît car je leur ai présenté. Cependant lui et moi aimerions un enfant, lui voudrais attendre car il trouve ça compliquer niveau police ou plaintes ou rien que le simple fait que mes parents puisse nous séparer..
Si on en fait un, risque-t-il quelque chose sachant que j'ai la majorité sexuelle ?
Pourrions nous le garder ?
Mes parents ont le droit de porter plainte si je suis consentante ?
Et ai-je le droit d'aller le voir au moins les vacances chez lui ?
Ils peuvent casser notre union ?
(Nous bloquer moyens de communication et de ne pas se voir)
Merci de vos réponses..
C'est délicat je sais mais c'est mon rêve

Par **morobar**, le **12/08/2018 à 11:02**

Bonjour,
Etant mineure vous êtes astreinte à respecter les décisions de vos parents.
Dès lors, s'il apparaît souhaitable de mettre un frein à vos ardeurs, votre compagnon pourrait se voir accuser de soustraction d'un mineur à l'autorité parentale.
Comme vous ne comptez pas vous marier, demander à vos parents d'organiser votre émancipation.

Par **Linsday**, le **12/08/2018 à 11:25**

Mais concernant la décision de l'avortement je doit également respecter leurs choix ?

Par **jos38**, le **12/08/2018** à **11:33**

bonjour. je vais être terre à terre : "aller le voir en vacances chez lui"? donc vous voudriez faire un enfant avec lui mais pas habiter avec lui? vous resteriez chez vos parents? dans ce cas, ce serait compréhensible qu'ils ne soient pas d'accord

Par **Linsday**, le **12/08/2018** à **11:37**

J'aimerais aller chez lui mais je pense pas que ce soit possible, mes parents voudrons jamais mais lui et moi serions aux anges si on le pouvait..

Par **Linsday**, le **12/08/2018** à **11:41**

Pour vous expliquer la situation, sans enfant, ils ne veulent pas que j'aille chez lui, que ce soit pour un week end ou une semaine ou les vacances même si tout est à ma charge (billet de train et tout) il est à 6h de chez moi, et est actuellement chez moi en vacances, c'est tout le temps lui qui vient et jamais moi. Ça l'agace, même d'inviter mes parents plus moi chez lui vu qu'il demeure une grande maison pour eux c'est pas envisageable..

Par **jos38**, le **12/08/2018** à **11:51**

je comprends que vos parents soient inquiets. vous ne parlez pas de ce que vous faites (études?) ni de ce qu'il fait lui (travail?). on ne fait pas un enfant pour forcer la main de ses parents. vous dites dans votre 1er post que c'est un rêve. effectivement mais ce rêve coûte cher. rien qu'en couches vous en aurez pour une centaine d'euros par mois, la nourriture, les vêtements à changer tous les 3 mois, les chaussures idem, le nounou pour le garder, etc...il a 26 ans et ne propose pas de vous épouser..vos parents voient la réalité en face.

Par **Visiteur**, le **12/08/2018** à **11:52**

BjrrnUn enfant est une grande responsabilité morale et financière. rnAlors qu'aujourd'hui les mères ont leur premier enfant plus tard, vous voudriez en avoir un à 15 ans ?rnQue vous tentiez d'obtenir une émancipation après vos 16 ans,rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1194>rn pourquoi pas? Mais faire un enfant est une grande erreur...

Par **Linsday**, le **12/08/2018** à **12:08**

Il travaille dans le télécommunication/réseau, il a un appartement et je peux bien alterner entre la crèche et mes études, je suis en seconde. Je peux également demander le RIS qui me rapportera 1200€ par mois pour l'enfant et j'ai le père qui pourra m'aider également. Je suis fiancée avec lui et on aimerait bien le mariage mais mes parents sont contre. Émancipation, j'en ai parlé mais ils ne veulent pas...

Par **jos38**, le **12/08/2018** à **12:19**

qu'est-ce que le RIS? 1200€ par mois?

Par **Linsday**, le **12/08/2018** à **13:30**

Revenu d'intégration social

Par **Visiteur**, le **12/08/2018** à **18:32**

Votre concubin ayant un bon salaire, vous n'aurez pas droit à ce revenu

Par **morobar**, le **12/08/2018** à **19:03**

Le RSI est versé en Belgique et n'existe pas en France.
Aucune allocation sociale n'est supérieure au revenu net du SMIC.